



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION














MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Construction du centre social de Cluny
Lots 1A, 1B, 3, 4, 5, 7 et 8**

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 03 août 2026 à 17:00

**COMMUNE DE CLUNY
PARC ABBATIAL
BP 10022
71250 CLUNY**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Construction du centre social de Cluny - Lots 1, 3, 4, 5, 7 et 8
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	6
2.5 - Développement durable.....	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	7
3.3 - Contrôle technique	7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
6.1 - Documents à produire	8
6.2 - Présentation des variantes	9
6.3 - Visites sur site	9
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres.....	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Construction du centre social de Cluny - Lots 1A, 1B, 3, 4, 5, 7 et 8

Relance des lots 1, 3, 4, 5, 7 et 8 :

- Lot 01 :

.Lot 01A - Démolition - Terrassements

.Lot 01B - Réseaux, voiries, mobiliers, jeux, espaces végétalisés

- Lot 03 : Gros-oeuvre

- Lot 04 : Charpente bois, couverture, MOB, échafaudage, enduit

- Lot 05 : Serrurerie

- Lot 07 : Menuiseries intérieures

- Lot 08 : Plâtrerie, peintures

Lieu(x) d'exécution :

1 rue des Ravattes

71250 Cluny

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01A	Démolition -Terrassement
01B	Réseaux, voiries, mobiliers, jeux, espaces végétalisés
03	Gros oeuvre
04	Charpente bois - Couverture - MOB - Echafaudage - Enduits
05	Serrurerie
07	Menuiseries intérieures
08	Plâtrerie - peinture

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01A	45112500-0	Travaux de terrassement
01A	45111100-9	Travaux de démolition
01B	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
01B	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
03	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45262522-6	Travaux de maçonnerie
04	45261100-5	Travaux de charpente
04	45261220-2	Travaux de peinture de couverture et autres travaux d'application d'enduits
04	45261210-9	Travaux de couverture
04	45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
04	45223200-8	Ossatures
05	45223110-0	Installation de structures en métal
05	44316500-3	Serrurerie
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	45410000-4	Travaux de plâtrerie
08	45442110-1	Travaux de peinture de bâtiments

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils **peuvent** également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01B	Les variantes libres sont autorisées pour le lot 01B, uniquement pour les ouvrages de récupération et rétention des eaux pluviales, afin de laisser la possibilité à l'entreprise de proposer des systèmes équivalents à ceux prévus au DCE.
04	Les variantes libres sont autorisées pour le lot 4 charpente, uniquement pour les murs en ossature bois du chapitre 3, afin de laisser la possibilité à l'entreprise de proposer une ossature équivalente à celle prévue au DCE. Seule l'ossature peut être variantée mais pas les autres composants de la paroi.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
01A	PSE 01 (lot 01A)	Dépose et évacuation de mobiliers/ouvrages	Dépose et évacuation de mobiliers/ouvrages
01B	PSE 02 (lot 01B)	Grenailage enrobé calcaire	Grenailage enrobé calcaire
01B	PSE 03 (lot 01B)	Bande de guidage PMR	Bande de guidage PMR
01B	PSE 04 (lot 01B)	Bordure	Bordure
01B	PSE 05 (lot 01B)	Eclairage extérieur (décomposé en 4 prix dans DPGF)	Eclairage extérieur
01B	PSE 06 (lot 01B)	Mobilier	Mobilier
01B	PSE 07 (lot 01B)	Contrôle d'accès	Contrôle d'accès
01B	PSE 08 (lot 01B)	Plantation de 2 arbres	Plantation de 2 arbres
01B	PSE 09 (lot 01B)	Fourniture et mise en œuvre abri à faucon	Fourniture et mise en œuvre abri à faucon

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

EJO COOPERATIVE

Elle est représentée par : Fanny COSTECALDE.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR, OPC.

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

ALPES CONTROLES

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SUD EST PREVENTION

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Liste des pièces du dossier DCE
- Note sur les modifications apportées au DCE (suite à la consultation initiale)
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières communes (CCTP commun)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP), propres à chaque lot
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF), propres à chaque lot
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cadre du mémoire technique
- Le tableau des fiches techniques et matériaux
- L'attestation de visite
- La charte Faibles nuisances (chantier propre)
- Les pièces graphiques établies par la maîtrise d'œuvre
- Les différents rapports (G2 PRO, RICT, PGC 01...)
- Les différentes notices (sécurité PC, accessibilité PC, acoustique, thermique, STD, ventilation naturelle)
- Les arrêtés d'avis Permis de Construire

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 17 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour les lots 01A et 01B, certificats de qualifications et/ou de qualité demandés :

Libellés	Signature
FNTP : 211 : démolition par engin mécanique (ouvrages en maçonneries), 2313 : travaux de terrassement plateforme, 2321 : travaux de terrassement courant en milieu urbain, 2342 : couche de forme granulaire pour plateforme, voirie, 341 : assises de chaussée, 3421 : enrobés classiques, 3433 : bétons décoratifs, 3451 : revêtements de surface en pierre naturelle, 346 : pose de bordures, chainettes, caniveaux, 347 : petits ouvrages divers en maçonnerie	Non

QUALIPAYSAGE : Aménagements Paysagers « spécialisé » ; Entretien d'aménagements paysagers « spécialisé » ; Aires de jeux « spécialisé »	Non
Ou justification des qualifications par références similaires : réalisations en contexte urbain patrimonial, réalisations présentant des aménagements paysagers de qualité équivalente, et réalisation d'aires de jeux	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire technique rédigé selon le cadre du mémoire technique fourni	Non
L'attestation de visite signée, pour les lots 1, 3 et 4.	Oui
La charte faibles nuisances (chantier propre), signée	Oui
Le tableau des fiches techniques et matériaux rempli	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes « libres »

Les candidats qui **souhaitent** soumettre une ou des variantes présenteront un dossier général « variantes libres » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour certains lots. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite est obligatoire pour les candidats souhaitant répondre aux **lots 1A et 1B, 3 et 4**. Elle est effectuée par le directeur des services techniques.

Deux dates sont prévues pour les visites :

- **Judi 16 juillet à 14h00**
- **Lundi 20 juillet à 8h00**

Les candidats doivent contacter Mme Armelle SERVANT au 03 85 59 89 39, pour indiquer l'horaire qui leur convient.

L'attestation de visite signée par l'entreprise et le maître d'ouvrage sera obligatoirement jointe à l'offre de l'entreprise.

Si les candidats ont déjà effectué une visite lors de la première consultation de cette opération, il n'est pas nécessaire qu'ils l'effectuent à nouveau mais l'attestation de visite fournie initialement devra être jointe à leur offre.

Pour les autres lots, les candidats peuvent se rendre sur le futur emplacement du chantier en autonomie s'ils le souhaitent afin de prendre connaissance des lieux.

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :
..... pendant le délai de
ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :"

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
COMMUNE de CLUNY
PARC ABBATIAL
BP 10022
71250 CLUNY

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante : .pdf, .rtf, .zip, .rar, .doc, .xls, .pwt, pub, .mdb, .gif, .jpg, .png

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
<i>1.1-Organisation et méthodologie envisagée pour la réalisation des travaux, moyens humains affectés au marché et cohérence au planning proposé</i>	20.0
<i>1.2-Qualité des matériaux envisagés pour la réalisation des ouvrages, au travers d'un dossier de fiches techniques et matériaux envisagés</i>	30.0

1.3-Moyens mis en œuvre pour la sécurité du personnel et des usagers du site, propreté du chantier, mesures prises en matière de gestion des déchets, mesures prises pour limiter l'impact environnemental des prestations objet du marché	10.0
2-Prix des prestations	40.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les formes et conditions de la négociation seront identiques pour les candidats admis à négocier ; ils en seront informés par tout moyen électronique après l'analyse des offres. Les négociations seront menées par l'intermédiaire du portail de dématérialisation ou en présentiel.

A l'issue des négociations, le candidat devra faire parvenir à l'acheteur sa nouvelle proposition. Cette dernière proposition sera prise en compte pour la sélection finale.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 17 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 17 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Dijon
22 rue d'Assas
BP 61616
21000 DIJON
Tél : 03 80 73 91 00
Télécopie : 03 80 73 39 89
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Dijon

22 rue d'Assas

BP 61616

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>